

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 9 janvier 2018, à 18h30**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8Bd Simone Veil), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 3 janvier 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M. LAGREE, M. PASINO, Mme CASSANY, Mme PARIS, Mme DESPRES, Mme BALAY-MIZRAHI, M. ORHANT, M. HELLIO, M. LECHIEN, Mme BONNEFOND, Mme MASSART, M. DERU, Mme DE MILLEVILLE, Mme DESRAME, M. JOUNEAU, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE, Mme PATRY, Mme DAGUIER (*à partir de l'affaire n°2*), Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. FORGET, M. BERTIER, M. DE BELLEVUE, Mme LAISNE, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. LE ROUX, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, Mme LE GUIFFANT, M. TOUMINET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, M. DEGRENNE, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, Mme MEAL, Mme FRERET, M. FROITIER, Mme RIO, Mme COURDAVAULT, M. BRAULT, M. SEGARD.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC *pour la 1^{ère} affaire*), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER), M. DE POMMERAU (pouvoir Mme COURDAVAULT)

SECRETARE : M. SACHET

*

**

Messieurs Didier LECHIEN et René DEGRENNE, Maires sortants de Dinan et Léhon, déclarent la séance ouverte et procèdent à l'installation du Conseil Municipal.

M. LECHIEN rappelle l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2017 portant création de la commune nouvelle :

A compter de sa création et jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, la commune nouvelle est administrée par un conseil municipal constitué dans les conditions fixées au 1° de l'article L 2113-7 du CGCT, à savoir l'addition de chacun des conseils municipaux des communes fondatrices, soit 56 conseillers municipaux répartis comme suit :

- Dinan : 33
- Léhon : 23

Messieurs LECHIEN et DEGRENNE déclarent installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux, et suivant l'ordre du tableau :

1. Bernard BONENFANT
2. Annie MERDRIGNAC
3. Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU
4. Bernard LAGREE
5. Charles PASINO
6. Elisabeth CASSANY
7. Cécile PARIS
8. Françoise DESPRES
9. Brigitte BALAY-MIZRAHI
10. Dominique ORHANT
11. Yannick HELLIO
12. Didier LECHIEN
13. Véronique BONNEFOND
14. Christine MASSART
15. Didier DERU
16. Valérie DE MILLEVILLE
17. Cyrille DESRAME
18. Matthieu JOUNEAU
19. Olivier BOBIGEAT
20. Odile MIEL-GIRESSE
21. Lydie PATRY
22. Katia DAGUIER
23. Anne-Sophie GUILLEMOT
24. David BRUNET
25. Maxime SACHET
26. Michel FORGET
27. Bruno BERTIER
28. Régis DE BELLEVUE
29. Christine LAISNE
30. Stéphanie MISSIR
31. Tatiana PAULANGE
32. Anne-Cécile BRIEC-LAME
33. Serge LE ROUX
34. Michel GOUILLAUD
35. Henri GOMBERT
36. Thierry BIGOT
37. Guy BADOUAL
38. Annie BEDEL
39. Christiane SOQUET
40. Joëlle LE GUIFFANT
41. Jacques TOUMINET
42. Denis CROCHETTE
43. Mauricette BRINDEJONC
44. René DEGRENNE
45. Christine TRISTANT
46. Pascal BARBE
47. Nathalie MALIDOR
48. Marie-Cécile CARRE-FAIRIER
49. Stéphanie MEAL
50. Céline FRERET
51. Jean-Michel FROITIER
52. Séverine RIO
53. Gilles De POMMEREAU
54. Nadia COURDAVAULT
55. Franck BRAULT
56. Olivier SEGARD

M. Michel FORGET prend la parole au nom de Jean Gaubert, suite à la démission de ce dernier du Conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales, c'est le plus âgé des membres du conseil municipal qui assure la présidence de la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire. Il s'agit de M. Serge LE ROUX.

Messieurs LECHIEN et DEGRENNE prennent place parmi les conseillers municipaux.

M. LE ROUX prend la présidence et fait l'appel. Il déclare le quorum atteint (53 présents et 3 excusés : Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC, pour le début de séance), M. DE POMMEREAU (pouvoir à Mme COURDAVAULT), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER)).

Il propose ensuite d'accepter comme secrétaire de séance : M. Maxime SACHET et comme assesseurs : Mme Anne-Cécile BRIEC-LAME et M. David BRUNET.

Affaire n°1 – Election du Maire

M. LE ROUX fait une allocution. Il demande ensuite s'il y a des candidats à l'élection du Maire.

M. Didier LECHIEN fait acte de candidature.

M. LE ROUX demande si des élus souhaitent s'exprimer. M. DEGRENNE et M. FORGET font chacun une intervention.

Il est alors procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

M. David BRUNET ayant rassemblé l'ensemble des bulletins de vote, il procède, avec Mme Anne-Cécile BRIEC et M. Maxime SACHET, au dépouillement.

M. LE ROUX proclame ensuite le résultat du vote :

- Nombre de votants : 56
- Bulletins blancs : 7
- Suffrages exprimés : 49
- M. LECHIEN obtient 49 voix

M. Didier LECHIEN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Maire de Dinan et immédiatement installé.

M. LE ROUX lui remet l'écharpe de Maire.

M. Didier LECHIEN, Maire, fait une déclaration.

Messieurs FORGET, BERTIER, DERU et DEGRENNE prennent également la parole.

L'ensemble des interventions figurera en son entier au procès-verbal de séance.

M. le Maire propose ensuite d'examiner les autres affaires inscrites à l'ordre du jour.

Affaire n°2 –Fixation du nombre d’adjoints au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, décide **par 51 voix POUR et 5 abstentions** (M. FORGET, S. MISSIR, AC. BRIEC-LAME, F. BRAULT, O. SEGARD) de fixer à 11 le nombre des adjoints au Maire.

L’intervention de M. FORGET figurera en son entier au procès-verbal de séance.

Affaire n°3 –Election des adjoints au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose une liste de 11 adjoints :

1. Stéphanie MEAL
2. Brigitte BALAY-MIZRAHI
3. Bernard LAGREE
4. Joëlle LE GUIFFANT
5. Cécile PARIS
6. Olivier BOBIGEAT
7. Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU
8. Odile MIEL-GIRESSE
9. Yannick HELLIO
10. Jacques TOUMINET
11. Matthieu JOUNEAU

Aucune autre liste n’est présentée.

Le Conseil Municipal, selon le scrutin secret de liste, procède alors à l’élection des adjoints.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 56
- Bulletins blancs : 7
- Suffrages exprimés : 49

La liste Didier LECHIEN obtient 49 voix.

Les adjoints sont alors immédiatement installés.

Affaire n°4 – Lecture et remise de la charte de l'élu local

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, un exemplaire ayant été envoyé aux élus avec la convocation.

Le conseil municipal en **prend acte**.

La discussion entre Mme MISSIR et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal de séance.

Affaire n°5 – Délégations du conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, de donner délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ainsi :

Article 1 :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Fixer, sur proposition des commissions municipales ad hoc et après avis de la Commission des Finances, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

- 11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la nature du contentieux, devant toute juridiction, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation. En outre, le maire est autorisé à se constituer partie civile au nom de la commune pour toute procédure liée à la dégradation des biens du patrimoine communal ou dans le cadre de la protection juridique des agents ;
- 17° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 18° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 19° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 2 millions d'euros par an ;
- 20° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et 204-3 du Code de l'urbanisme ;
- 21° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 22° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 23° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les opérations ou projets pour lesquels les crédits ont été inscrits au budget ou lorsque l'urgence le justifie.
- 24° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les opérations ou projets pour lesquels les crédits ont été inscrits au budget ou lorsque l'urgence le justifie.
- 25° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, les adjoints (dans l'ordre du tableau) sont autorisés à décider au titre des attributions déléguées.

Affaire n°6 – Institution de la commune déléguée de Léhon, création du conseil communal et délégation du conseil municipal au conseil communal

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **52 voix POUR et 4 Abstentions** (M. FORGET, S.MISSIR, F. BRAULT, O. SEGARD) :

1. de prendre acte de la désignation, de droit, de René Degrenne comme Maire délégué de Léhon
2. d'instituer la commune déléguée de Léhon

3. de créer un conseil communal pour la commune déléguée de Léhon

4. de fixer le nombre de conseillers communaux à 23

5. de désigner les conseillers municipaux siégeant dans la commune historique de Léhon, au 31 décembre 2017, comme conseillers communaux de Léhon.

6. de donner délégation au conseil communal de Léhon pour :
 - gérer les crédits de fonctionnements alloués par le conseil municipal de la commune nouvelle concernant les subventions aux associations ;
 - donner son avis sur :
 - les projets et rapports concernant les affaires dont l'exécution est prévue sur tout ou partie de son territoire ;
 - l'élaboration du PLUi et, plus largement les projets d'aménagement concernant la commune historique de Léhon.

Affaire n°7 – Adjoint(s) au maire délégué de Léhon – Fixation du nombre

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de fixer à 1 (un) le nombre d'adjoints pour la commune déléguée de Léhon.

Affaire n°8 – Adjoint au maire délégué de Léhon – Election

Rapporteur : M. le Maire

M. Henri GOMBERT est candidat.

Le Conseil Municipal, selon le scrutin secret de liste, procède alors à l'élection de l'adjoint délégué.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 56
- Bulletins blancs : 7
- Bulletin nul : 1
- Suffrages exprimés : 48

M. Henri GOMBERT obtient 48 voix. Il est élu adjoint au Maire délégué de la commune de Léhon.

Affaire n°9 – Fixation des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **55 voix POUR et 1 abstention** (M. DERU) :

- 1) de voter, avec effet au 9 janvier 2018 (date de l'élection du maire et des adjoints), les **indemnités de base** suivantes (en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :
 - indemnité du maire de la commune nouvelle à 33,41 %
 - indemnité du maire de la commune déléguée de Léhon à 42,05 %
 - indemnité de la 1^{ère} adjointe et du 3^{ème} adjoint au maire de la commune nouvelle à 15,17 %
 - indemnité des 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} adjoints au maire de la commune nouvelle à 11,88 %
 - indemnité de l'adjoint au maire délégué de Léhon à 15,76 %
 - indemnité aux 9 conseillers délégués à 15,76 %.

- 2) d'appliquer les **majorations** suivantes aux indemnités de base du maire et des adjoints de la commune nouvelle :
 - + 20 % de l'indemnité de base attribuée en qualité de commune chef-lieu d'arrondissement,
 - + 25 % de l'indemnité de base attribuée en qualité de commune classée station de tourisme,
 - en qualité de commune qui perçoit (ou a perçu) la dotation de solidarité urbaine
 - + 25 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le maire
 - + 4,5 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints.

La discussion entre M. DERU, M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal de séance.

Affaire n°10 – Commissions municipales – Formation et désignation

Rapporteur : M. le Maire

○ **Les commissions municipales d’instruction :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de créer:

- les commissions :

1. Services aux habitants, Enfance et Jeunesse
2. Affaires Scolaires et Réussite Educative
3. Culture, Musées et Bibliothèque
4. Patrimoines, Tourisme et Archives
5. Finances et Développement
6. Urbanisme - Aménagement et Logement
7. Voirie, Bâtiments, Espaces Verts et Cimetière
8. Sport et Vie Associative

- les groupes de travail :

1. Commerce et Artisanat
2. Port
3. Circulation et Stationnement
4. Développement Durable
5. Prospective sur le Grand Dinan
6. Jeunesse

- Composition des commissions:

1. Services aux habitants, Enfance et Jeunesse

Stéphanie MEAL ; Annie MERDRIGNAC ; Maxime SACHET ; Elisabeth CASSANY ; Brigitte BALAY ; Nathalie MALIDOR ; Chantal BOURGAULT ; Annie BEDEL ; Mauricette BRINDEJONC ; Lydie PATRY ; David BRUNET ; Katia DAGUIER ; Christine MASSART ; Anne-Cécile BRIEC-LAME ; Franck BRAULT ; Stéphanie MISSIR ; Tatiana PAULANGE

2. Affaires Scolaires et Réussite Educative

Brigitte BALAY-MIZRAHI ; Stéphanie MEAL, Françoise DESPRES ; Marie-Cécile CARRE-FAIRIER ; Céline FRERET Nathalie MALIDOR ; Christine TRISTANT ; Katia DAGUIER ; Franck BRAULT ; Anne-Cécile BRIEC-LAME ; Tatiana PAULANGE

3. Culture, Musées et Bibliothèque

Joëlle LE GUIFFANT ; Charles PASINO ; Françoise DESPRES ; Thierry BIGOT ; Mauricette BINDEJONC ; David BRUNET ; Cécile PARIS ; Gilles DE POMMEREAU ; Christiane SOQUET ; Marie-Cécile CARRE-FAIRIER ; Cyrille DESRAME ; Didier DERU ; Annie BEDEL ; Christine LAISNE ; Stéphanie MISSIR

4. Patrimoines, Tourisme et Archives

Cécile PARIS ; Odile MIEL-GIRESSE ; Charles PASINO ; Gilles DE POMMEREAU ; Joëlle LE GUIFFANT ; Christiane SOQUET ; Françoise DESPRES ; Cyrille DESRAME ; Valérie DE MILLEVILLE ; Marie-Cécile CARRE-FAIRIER ; Anne-Cécile BRIEC-LAME ; Christine LAISNE Stéphanie MISSIR ; Régis DE BELLEVUE ;

5. Finances et Développement

Olivier BOBIGEAT ; Yannick HELLIO ; Cyrille DESRAME ; Denis CROCHETTE ; David BRUNET ; Anne-Sophie GUILLEMOT ; Matthieu JOUNEAU ; Maxime SACHET ; Cécile PARIS ; Stéphanie MEAL ; Guy BADOUAL ; Christiane SOQUET ; Didier DERU ; Jacques TOUMINET ; Joëlle LE GUIFFANT, Jean-Michel FROITIER ; Stéphanie MISSIR ; Anne-Cécile BRIEC-LAME ; Olivier SEGARD ; Bruno BERTIER

6. Urbanisme - Aménagement et Logement

Odile MIEL-GIRESSE et Jacques TOUMINET ; Nadia COURDAVAULT ; Dominique ORHANT ; Charles PASINO ; Joëlle LE GUIFFANT ; Thierry BIGOT ; Henri GOMBERT ; Olivier BOBIGEAT ; Denis CROCHETTE ; Cécile PARIS. Michel GOUILLAUD ; Yannick HELLIO ; Bernard LAGREE ; Gilles DE POMMEREAU ; Guy BADOUAL ; Christine LAISNE ; Franck BRAULT ; Michel FORGET ; Régis DE BELLEVUE

7. Voirie, Bâtiments, Espaces Verts et Cimetières

Yannick HELLIO ; Serge LE ROUX ; Bernard LAGREE ; Annie MERDRIGNAC ; Christine MASSART ; Henri GOMBERT ; Bernard BONENFANT ; Olivier BOBIGEAT ; Nadia COURDAVAULT ; Charles PASINO ; Anne-Sophie GUILLEMOT ; Guy BADOUAL ; Michel GOUILLAUD ; Christine LAISNE ; Olivier SEGARD ; Michel FORGET ; Régis DE BELLEVUE ;

8. Sport et Vie Associative

Matthieu JOUNEAU ; Pascal BARBE ; Maxime SACHET ; Valérie DE MILLEVILLE ; Lydie PATRY ; Guy BADOUAL ; Christine TRISTANT ; Bernard BONENFANT ; Jean-Michel FROITIER ; Didier DERU ; Christine MASSART ; Nathalie MALIDOR ; Yannick HELLIO ; Bernard LAGREE ; Katia DAGUIER ; Anne-Cécile BRIEC-LAME ; Franck BRAULT

La discussion entre Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

- Composition des groupes de travail :

1. Commerce et Artisanat

Maxime SACHET ; Dominique ORHANT ; Olivier BOBIGEAT ; Véronique BONNEFOND ; Guy BADOUAL ; Annie BEDEL ; Bruno BERTIER ; Stéphanie MISSIR ;

2. Port

Christiane SOQUET ; Denis CROCHETTE ; Bernard LAGREE ; Olivier BOBIGEAT ; Yannick HELLIO ; Michel FORGET ; Christine LAISNE

3. Circulation et Stationnement

Bernard LAGREE ; Yannick HELLIO ; Michel GOUILLAUD ; Pascal BARBE ; Christine MASSART ; Bernard BONENFANT ; Katia DAGUIER ; Anne-Sophie GUILLEMOT ; Matthieu JOUNEAU ; Régis DE BELLEVUE ; Michel FORGET ; Franck BRAULT

4. Développement Durable

Anne-Sophie GUILLEMOT ; Cécile PARIS ; Lydie PATRY ; Thierry BIGOT ; Stéphanie MEAL ; Olivier SEGARD ; Michel FORGET ; Christine LAISNE ; Franck BRAULT ; Tatiana PAULANGE

5. Prospective sur le Grand Dinan

Stéphanie MEAL ; Brigitte BALAY-MIZRAHI ; Olivier BOBIGEAT ; Maxime SACHET ; Didier DERU ; David BRUNET ; Bernard LAGREE ; Bruno BERTIER ; Olivier SEGARD ; Anne-Cécile BRIEC LAME ; Christine LAISNE

6. Jeunesse

Stéphanie MEAL ; David BRUNET ; Brigitte BALAY-MIZRAHI ; Françoise DESPRES ; Stéphanie MISSIR ; Anne-Cécile BRIEC LAME

La discussion entre M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

o Les commissions obligatoires :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer:

1. La commission d'appel d'offres
2. La commission des marchés publics
3. La Commission de délégation de services publics et contrats de concession
4. La Commission des foires et marchés
5. La Commission d'attribution des halles
6. La Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

- Composition :

Commission d'appel d'offres

Président : Le Maire

Suppléant : Guy BADOUAL

titulaires : Yannick HELLIO ; Henri GOMBERT ; Bernard BONENFANT ; Olivier BOBIGEAT ; Michel FORGET

suppléants : Serge LE ROUX ; Christiane SOCQUET ; Annie MERDRIGNAC, Thierry BIGOT ; Christine LAISNE

Commission des marchés publics

Président : Le Maire

Suppléant : Guy BADOUAL

titulaires : Yannick HELLIO ; Henri GOMBERT ; Bernard BONENFANT ; Olivier BOBIGEAT ; Michel FORGET

suppléants : Cécile PARIS ; Serge LE ROUX ; Christiane SOCQUET ; Thierry BIGOT ; Christine LAISNE

Commission de délégation de services publics et contrats de concession

Président : Le Maire

Suppléant : Guy BADOUAL

titulaires : Yannick HELLIO ; Henri GOMBERT ; Bernard BONENFANT ; Olivier BOBIGEAT ; Michel FORGET

suppléants : Serge LE ROUX ; Christiane SOCQUET ; Annie MERDRIGNAC, Thierry BIGOT ; Christine LAISNE

Commission des Foires et Marchés

Président : Le Maire

Maxime SACHET ; Dominique ORHANT ; Olivier BOBIGEAT ; Bruno BERTIER ; Stéphanie MISSIR

Commission d'attribution des Halles

Président : Le Maire

Suppléant : Maxime SACHET

Dominique ORHANT ; Olivier BOBIGEAT ; Véronique BONNEFOND ; Bernard LAGREE ; Bernard BONENFANT ; Henri GOMBERT ; Annie BEDEL ; Stéphanie MISSIR ; Christine LAISNE

Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Président : Le Maire

Odile MIEL-GIRESSE ; Jacques TOUMINET ; Bernard LAGREE ; Christine MASSART ; Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU ; Henri GOMBERT ; David BRUNET ; Yannick HELLIO ; Stéphanie MISSIR ; Michel FORGET.

Affaire n°11 – Organismes extérieurs – Désignation des délégués du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de désigner des délégués dans les organismes suivants :

La Société d'Economie Mixte Dinan Expansion

M le Maire, Odile MIEL-GIRESSE, Matthieu JOUNEAU, Yannick HELLIO, Jacques TOUMINET, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU ; Bruno BERTIER ; Michel FORGET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire qui en est le Président

Michel GOUILLAUD ; Annie MERDRIGNAC ; Elisabeth CASSANY ; Nathalie MALIDOR ; Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU ; Katia DAGUIER ; Mauricette BRINDEJONC Michel FORGET ;

Le CLSPD

Le Maire et par délégation, la 1^{ère} adjointe, Stéphanie MEAL
Coordinatrice Christine MASSART

Le Conseil des Sages

Anne-Sophie GUILLEMOT

La Caisse des Ecoles

Le Maire est président de droit

Brigitte BALAY-MIZRAHI ; Anne-Cécile BRIEC-LAME

Les Conseils d'école

La Garaye : Maxime SACHET
La Ruche : Anne-Sophie GUILLEMOT
Les Fontaines : Michel FORGET
Mosaïque : René DEGRENNE

Le Centre Hospitalier René Pléven

Le Maire est de droit membre du Conseil de surveillance

Centre Hospitalier de St Malo (siège de la communauté hospitalière Rance Emeraude)

Le Maire (ou son représentant) est de droit membre du Conseil de surveillance

Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU

Hôpital Saint Jean-de-Dieu

Serge LE ROUX

Le Syndicat Départemental d'Energie

Titulaires : Yannick HELLIO ; Odile MIEL-GIRESSE ; Olivier BOBIGEAT ; Serge LE ROUX

Suppléants : Elisabeth CASSANY ; Véronique BONNEFOND ; Bruno BERTIER ; Thierry BIGOT

Les Collèges

Collège Broussais :

titulaires : Christine MASSART et Olivier SEGARD

suppléants : Stéphanie MEAL et Charles PASINO

Collège Vercel :

titulaires : Matthieu JOUNEAU et Stéphanie MISSIR

suppléants : Françoise DESPRES et David Brunet

Le Lycée de la Fontaine des Eaux

titulaire : Brigitte BALAY

suppléant : Bruno BERTIER

Correspondant Défense

M. le Maire

Aérodrome

Référént pour l'aéroclub et la Direction générale de l'aviation civile : Olivier BOBIGEAT

Affaire n°12 – Associations – Désignation de délégués du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner des délégués dans les associations suivantes :

- Aéroclub : Olivier BOBIGEAT ; Yannick HELLIO et Bruno BERTIER

- La Chamaille : Anne-Sophie GUILLEMOT ; René DEGRENNE ; Stéphanie MEAL
- CNAS : Guy BADOUAL
- Commission locale du RSA : Chantal BOURGAULT
- Comité de la Fête des Remparts : Cyrille DESRAME et Matthieu JOUNEAU
- Comité de Jumelage Dinan-Dinant : Elisabeth CASSANY et Valérie DE MILLEVILLE
- Comité de Jumelage Dinan-Exmouth : David BRUNET
- Comité de jumelage Léhon - Abstatt – Kahemba : Thierry BIGOT
- Coallia : Thierry BIGOT
- Enfant dans la Ville : Matthieu JOUNEAU, Stéphanie MEAL ; Elisabeth CASSANY
- Ecole Diwan Dinan : Brigitte BALAY-MIZRAHI
- Foyer d’hébergement de la rue de la Croix (ADAPEI) : Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU
- Foyer résidence Y. Blanchot : Annie MERDRIGNAC
- Horizon Emploi : Elisabeth CASSANY
- IME Les Vallées : Chantal BOURGAULT
- Le Gué : Lydie PATRY
- Maison de retraite de l’hôpital : Annie MERDRIGNAC
- Maison de retraite PAX ; Annie MERDRIGNAC
- Maison de retraite Les Petites sœurs des pauvres : Annie MERDRIGNAC
- Mission locale du Pays de Dinan : Anne-Sophie GUILLEMOT
- Marché place Saint Jean : Maxime SACHET et Olivier BOBIGEAT
- Noz Deiz : Chantal BOURGAULT ; Nathalie MALIDOR ; Stéphanie MISSIR
- OGEC Ecoles primaires de Dinan : Brigitte BALAY-MIZRAHI et Françoise DESPRES
- OGEC Ecoles primaires de Léhon : Brigitte BALAY-MIZRAHI et Céline FRERET
- Résidence du Connétable : Annie MERDRIGNAC et Michel FORGET
- Steredenn : Stéphanie MEAL et Maxime SACHET
- Union des Villes d’Art et d’Histoire : M. le Maire et Cécile PARIS

- Petites Cités de Caractère :
2 titulaires : Joëlle LEGUIFFANT et Gilles de POMMEREAU
2 suppléants : Cécile PARIS et Thierry BIGOT

La discussion entre M. Déru et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 13 - Création d'emplois fonctionnels – Directeur général des services et directeur général adjoint des services

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de :

1. créer les postes de directeur général des services et directeur général adjoint des services des communes de plus de 10 000 habitants.
2. instituer une prime de responsabilité au bénéfice du titulaire de l'emploi de directeur général des services de la nouvelle Commune au taux de 15 %, correspondant au maximum autorisé par la réglementation.
3. doter les emplois fonctionnels du régime indemnitaire afférent au grade d'origine de leurs titulaires.

La présente délibération prendra effet à compter de la date de création de la commune nouvelle

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois sont inscrits au budget.

Affaire n°14 - Création d'emploi - Directeur de cabinet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de créer un poste de directeur de cabinet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi sont inscrits au budget.

Affaire n°15 - Télétransmission des actes au contrôle de légalité – Programme « ACTES » - Signature d'une convention avec la préfecture des Côtes d'Armor

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la préfecture des Côtes d'Armor pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le mardi 30 janvier à 20 heures, salle de Conseil de Dinan agglomération.

La séance est levée à 21h30.